

DÉCLARATION DU SNUIPP-FSU11

Le SNUipp-FSU de l'Aude, lors de ce comité réuni à Carcassonne le jeudi 27 juin 2013, tient à alerter solennellement les pouvoirs publics et l'opinion sur les conséquences de l'application du décret des rythmes dans les écoles et sur la mise en place des PEDT.

Sans vision claire concernant les missions de l'Éducation Nationale et celles des communes, la réforme des rythmes scolaires va aggraver les inégalités et engendrer l'externalisation et la privatisation rampante d'une partie des enseignements, voire leur disparition, nourrir la mise en concurrence des territoires et des établissements scolaires.

L'école a besoin, pour assurer ses missions sur tout le territoire, d'enseignants en nombre, formés aux qualifications et professionnalités reconnues, qui ont les moyens de bien faire leur travail, sous statut de la Fonction publique d'état, dimension incontournable du service de l'intérêt général. A l'opposé de cette nécessité, la réforme des rythmes s'inscrit dans une logique de « contrat » et de « projet » dont l'étape suivante pourrait être celle de l'embauche par les collectivités d'enseignants contractuels comme cela existe dans d'autres pays.

La « loi » et le statut de la Fonction publique d'état garantissent l'ambition et la volonté de la Nation d'éduquer tous les élèves, tous les jeunes, sans distinction d'origine, de lieux de vie, à rebours d'une adaptation à des impératifs territoriaux, budgétaires et/ou économiques.

Enfin, l'argument, souvent invoqué, de la fatigue des enfants, ne tient pas. En effet, ceux qui sont endurants face à l'effort scolaire viennent de familles où, hors l'école, ils vont... à l'école de judo, à l'école de dessin, à l'école de musique... Ils sont entraînés, hors de l'école, à se concentrer comme à l'école. Engagés dans des activités qui les intéressent, ils sont fatigués, mais de cette fatigue liée au plaisir de faire et de réfléchir. En lui-même, le fait de remplacer des heures d'école par des heures de périscolaire ne résout pas le problème de la fatigue. Pour que cette fatigue produise de la réussite plutôt que de l'exclusion, il faut que les activités proposées soient de qualité et entraînent les enfants. Seul le service public d'éducation est le mieux à même d'assurer cela sur tout le territoire à condition de lui en donner les moyens. Seule, l'École (si on lui donne les moyens de cette ambition) peut créer les dispositions à se concentrer sur l'étude scolaire, y entraîner tous les élèves afin que les différences sociales ne deviennent pas des différences scolaires.

Alors qu'il faut du temps pour comprendre et apprendre à l'école, à la rentrée 2008 le ministre Darcos a supprimé le samedi matin. Avec l'effet conjugué du fort recul de la scolarisation des enfants de deux ans à l'école maternelle, ce sont deux années d'école que des enfants ont perdues avant leur entrée au collège. La réforme des rythmes ne permet pas de les récupérer et se contente de répartir autrement les 24 heures hebdomadaires en ajoutant des temps périscolaires pris en charge par des personnels précaires.

Alors que l'éducation d'un enfant ne se réduit pas aux apprentissages scolaires, les temps périscolaires seront fortement déterminés à la fois par la volonté des collectivités et par les possibilités financières des collectivités et des familles, ce qui accentuera les inégalités .

Alors que la diversité des milieux d'apprentissage est une richesse pour le développement des enfants, cette réforme morcelle, dénature et précarise le « périscolaire », le détourne de sa mission en lui confiant ce que l'école ne fera plus. L'intérêt des enfants n'est ni de scolariser le hors scolaire, ni de réduire le scolaire. En outre, quelle est la pertinence, pour ces personnels, de remplacer le mercredi, où l'on peut organiser des activités sur la cohérence d'une journée complète, par des séances de 45 mn en fin de journée, morcelées ? Quel personnel sera disponible pour faire cela ? Certainement pas le plus qualifié dans le secteur de l'animation. Ou bien le risque est de concurrencer les animateurs par des professeurs contractuels sur certaines disciplines, que bien peu de collectivités pourront se payer. Cela constitue une atteinte au métier d'animateur, un mépris de ce qu'est l'animation et l'éducation populaire.

Tous les élèves sont capables, tous peuvent comprendre et retenir, développer leur esprit critique. Leur intérêt, c'est plus et mieux d'école ! Savoirs et connaissances complexes occupent une place de

plus en plus grande dans la société et dans le travail. Ces savoirs, connaissances et formes de raisonnement sont aujourd'hui inégalement maîtrisés par les adultes. Les « projets éducatifs territoriaux » promus par le ministre risquent de conduire à l'officialisation des inégalités d'objectifs selon les territoires : dans certains établissements des activités périscolaires peu éducatives et le minimum du « socle commun » en classe, dans d'autres le programme complet réalisé par l'école et les activités extérieures.

La réforme des rythmes scolaires ne doit pas détourner la refondation de l'école d'un véritable défi : donner aux contenus enseignés et à la pédagogie une visée démocratique, construire les programmes dans une cohérence globale à partir de ce que doivent savoir en commun tous les futurs citoyens plutôt que d'ajouter des disciplines et des objectifs isolés les uns des autres. Il ne faut pas désarmer l'école, mais la transformer pour qu'elle transmette à tous les élèves les savoirs complexes et les formes de raisonnement qui préparent aux études longues. C'est une exigence pour aller vers une société plus juste.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU de l'Aude demande que soient prises en compte les urgences suivantes :

- rompre avec les choix faits par les précédentes politiques scolaires
- donner aux collectivités territoriales et à l'état les moyens d'assurer leurs missions respectives
- promouvoir une politique nationale de l'éducation dans une logique de service public
- assurer la gratuité et l'égalité d'accès aux savoirs, à la culture, aux diplômes et qualifications.

Par conséquent, le SNUipp-FSU de l'Aude demande que le décret sur les rythmes scolaires soit abrogé et qu'à l'issue d'une large concertation, soit arrêtée une réforme globale plus soucieuse de l'avenir de l'école publique, de la réussite de tous les enfants et des conditions de travail de tous les enseignants.